

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ATI
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décision n° 2016-155 du 24 août 2016 fixant la composition de la commission consultative paritaire de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

NOR : AFSX1631141S

Le directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,

Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique ;

Vu l'article 4 du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;

Vu la décision du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation n° 2014-134 fixant les modalités du scrutin ;

Vu le titre I^{er}, chapitre 4, du règlement intérieur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation relatif à la commission consultative paritaire ;

Vu les résultats du scrutin du 4 décembre 2014 ;

Vu la nomination de Mme Sandrine Poirson-Schmitt en qualité de secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire créée auprès du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

Membres titulaires

M. Housseyni Holla, président.
Mme Sandrine Poirson-Schmitt.
Mme Agnès Mounier.
Mme Véronique Sauvadet.

Membres suppléants

M. Max Bensadon.
Mme Françoise Bourgoïn.
Mme Joëlle Dubois.
Mme Marie-Sophie Herrard.

Article 2

Sont élus représentants du personnel à la commission consultative paritaire créée auprès de la directrice de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

Catégorie 1

Membres titulaires

M. Marc Mossand.
M. Albans Demblocque.

Membres suppléants

Mme Nathalie Rigollot.
M. Samir Kaïdi.

Catégorie 2

Membre titulaire

M. Xavier Malin.

Membre suppléant

M. Waadi Achour.

Catégorie 3

Membre titulaire

Mme Jamila Bahra.

Membre suppléant

Mme Jeanine Defever.

Article 3

La décision n° 2014-150 du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation datée du 8 janvier 2015 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 août 2016.

Le directeur général,
H. HOLLA